

Séance de : **Mardi 23 septembre 2025****Délibération N°2025 - 46****Réalisation des travaux de confortement des ruines du Château DUBUC –  
Etudes de diagnostic et d'APS – Adoption du plan de financement**Président de séance : **Monsieur Félix ISMAIN**  
Secrétaire de séance : **Monsieur Emile GABRIEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 23 septembre, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption des Procès-Verbaux in extenso des Comités du 09 avril 2025 et du 18 juin 2025

**Finances**

2. Demande d'autorisation exceptionnelle de reprise d'excédent d'investissement en section de fonctionnement
3. Subvention 2025 au COS/PNRM
4. Contribution 2025 des Membres du SM/PNRM

**Ressources Humaines**

5. Création et modification de postes
6. Modification de la participation employeur à la Mutuelle Santé au 1<sup>er</sup> janvier 2026
7. Participation à la convention CNAS au 1<sup>er</sup> septembre 2025

**Directions**

8. **Biodiversité** : Phase 2 du projet ACI LINEA – « réalisation d'un corridor écologique entre deux zones d'habitat du moqueur gorge blanche sur la Caravelle ... »
9. **Grands Projets** : Validation du plan de financement pour le confortement des ruines du Château DUBUC - Etudes de diagnostic et APS
10. **Animation** : Validation de la non-refacturation des salaires liés à la mise à disposition de personnel auprès de l'Association des Amis du PNRM

**Questions Diverses****Membres présents****Pour la CTM** → Mmes N. ACCUS ADAINE – MA. RAVIN - Mr F. ISMAIN.**Pour les Communes****→ Membres Titulaires** : Mme L. BESUBE (Ajoupa Bouillon) – Mr H. GROS DESORMEAUX(Anses d'Arlet) - Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr E. JEAN-BAPTISTE (Morne Vert) – Mr J. DOMERGUE (François) - Mr J.-L. GUIZONNE (Grand Rivière) - Mr J. THABAR(Gros-Morne) - Mr S. THALEMENCY (Lorrain) - Mr J.-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON (Marigot) – Mr E. GABRIEL (Marin) - Mr J. ROY-CAMILLE (Morne Rouge) – Mr C. CYRILLE(Prêcheur) - Mr G. GLONDU (Rivière Pilote) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE( Rivière Salée) - Mr R. DULYMOIS (Robert) - Mme M-A. APOCALE (Saint-Esprit) – Mme MJ. LAMIN (Saint Joseph) - Mr C. SAINT CYR (Sainte Anne) - Mr J. ELISABETH (Sainte Luce) –**Membres titulaires absents ayant donné procuration****→Communes** : Mme K. SALIBER (Morne Vert) à Mr F. ISMAIN(CTM) - Mr A. ALAMELU (Basse -Pointe) à Mr J.-C. VARACAVOUDIN(Macouba) - Mr D. DELEPINE (Ducos) à Mr E. GABRIEL(Marin) – Mr M. GOBALSAMY (Saint Pierre) à Mr G. MONSTIN(Carbet) - – Mr E. JULIAT (Schoelcher) à Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière Salée) - Mr C. PALIN (Trinité) à Mr G. GLONDU (Rivière Pilote) –**→Communautés d'agglomérations** : Mr B. BIROTA (CAP NORD) à Mr R. DULYMOIS (Robert).**Membres titulaires absents****→CTM** : Mesdames S. NORCA – L. BEAULIEU – K. BERNABE - C. EMMANUEL – N. LIMIER – F. CARIUS.  
Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – J. ROSE – D. DINAL – J.-C. ECANVIL – O. MARIE REINE – E. DUFEAL.**→Communes** : Mr B. BABIN(Bellefontaine) – Mr A. BIRON (Case Pilote) - Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr D. DOULIN (Lamentin) - Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) - Mr L. OCCOLIER(Vauclin).**→Communautés d'agglomérations** : Mr JF. BEAUNOL (CAESM).**Membres titulaires absentes excusées** : Mme B. BARDOUX (Trois Îlets) - Mme E. HANNIBAL-CYRILLE(CACEM)**Assistaient à la Réunion**

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.

Membres	
en exercice	53
Présents	24
Procurations	07
Exprimés	31

  

<b>Vote</b>	
Pour : 31	
Contre : 0	
Abstentions :	
<b>Date de la convocation :</b>	16 septembre 2025

**Le Comité du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique :**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du SM/PNRM,
- Vu le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,
- Vu la délibération n°2025-15 en date du 09 avril 2025 portant vote du Budget Primitif 2025 du Budget Principal,

Considérant que, dans l'objectif de poursuivre le confortement des ruines du Château Dubuc, une nouvelle opération de travaux a été programmée pour 2025/2026. Il s'agit pour le PNRM de sauvegarder cet ensemble de ruines classées au titre des Monuments Historiques, dans le respect de son intérêt patrimonial et architectural,

Considérant qu'afin de mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation des travaux d'entretien, une consultation a été lancée pour une mission de diagnostic et de maîtrise d'œuvre. Cette mission d'expertise technique a pour objet de déterminer la gravité et l'évolution probable des désordres, d'en rechercher les causes et de proposer les options envisageables pour y remédier. Les conclusions sur la faisabilité de l'opération et le résultat des études d'avant-projet sommaire (APS) permettront de préciser les besoins et de définir les travaux à mettre en œuvre,

Considérant que l'emprise de cette mission d'études devra intégrer les éléments révélant de fortes dégradations, situés au niveau de l'ancienne cuisine :

- les vestiges de l'escalier de la cuisine actuellement cintré (étais très abîmés) ;
- l'escalier descendant vers la ravine et ses bajoyers (dont l'un est fissuré) ;
- le mur de soutènement sur la ravine et son massif adossé (dégradé) ;
- l'ancienne cuisine avec les traces de ses dispositions domestiques (à préserver) ;
- le cheminement autour de la cuisine (très dégradé).

Considérant qu'une participation au financement a été attribuée par la Collectivité territoriale de la Martinique. Une participation au financement de cette phase d'études est sollicitée auprès de la Direction des Affaires Culturelles (DAC),

Le montant de cette opération s'élève à huit mille cinq cents euros hors taxe (8 500,00 € HT), soit neuf mille deux cent vingt-deux euros et cinquante centimes Toutes Taxes Comprises (9 222,50 € TTC),

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré  
A l'unanimité des voix des membres présents et représentés

**le Comité syndical,**

**Article 1**

Approuve la poursuite des travaux de confortement des ruines du Château DUBUC telle que programmée pour 2025/2026.

**Article 2**

Autorise le lancement des études nécessaires à la réalisation de ces travaux

**Article 3**

Adopte, le plan de financement tel qu'indiqué dans le tableau ci-après

FINANCEMENT	Montant HT	Participation HT	Montant TTC
CTM - Collectivité Territoriale de Martinique	4 250,00 €	50 %	4 972,50 €
ETAT - Direction des Affaires Culturelles	4 250,00 €	50 %	4 250,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 500,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>9 222,50 €</b>

**Article 4**

Indique que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget en cours et les suivants.

**Article 5**

Donne mandat au Président du Syndicat Mixte du PNRM pour signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

**Article 6**

La présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNRM

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le mardi 23 septembre 2025

Le Président,

Félix ISMAÏN

